

UNIVALOM

Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :13
Votants :14
Procuration.....1
Date de la convocation :
27 Juin 2017

SEANCE du 7 Juillet 2017

Délibération 2017-16

OBJET : Lancement d'Appels d'Offres Ouverts de transport et
de traitement des déchets

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE DIX SEPT le 7 Juillet à 10h30, le Conseil Syndical
dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI, représentantes de la
Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Daniel LEBLAY, représentants de la
Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux Communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Membres suppléants :

Nathalie DEPETRIS, Christine SYLVESTRE, Pierre SALMON, Gilbert
TAULANE, Marie TARDIEU représentants de la Commission Syndicale

Procurations :

Monsieur DULBECCO représenté par Anne-Marie BOUSQUET

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE,
Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH
représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de
Lérins.

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Alain GARRIS,
Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO, représentants de la Commission
Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20170707-2017-16-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Il est rappelé qu'au titre de ses compétences, le Syndicat UNIVALOM assure le transport et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés qui transitent par l'intermédiaire du réseau de déchèteries de ses Collectivités membres, ces prestations étant exécutées dans le cadre de marchés publics.

Par délibération du 2017-02 du 16 Mars 2017, vous aviez autorisé Madame la Présidente à lancer une procédure d'appels d'offres comportant 6 lots pour mémoire :

- Lot n°1 : " Transport et traitement des déchets de bois "
- Lot n°2 : " Transport des encombrants "
- Lot n°3 : " Transport et traitement des gravats sales "
- Lot n°4 : " Transport et traitement des gravats propres "
- Lot n°5 : " Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux "
- Lot n°6 : " Transport des cartons "

Afin de susciter une concurrence plus large entre les entreprises, il a été décidé d'allotir différemment l'objet de la consultation, en fonction des caractéristiques techniques et distinctes des prestations ou du secteur géographique concerné.

Cette situation nous conduit à revenir vers vous pour vous demander de retirer la Délibération 2017-02 du 16 mars 2017 et vous demander de lancer une procédure d'appels d'offres comportant désormais 9 lots, à savoir :

- Lot 1 : « Evacuation et traitement des déchets ménagers spéciaux »
pour un seuil annuel maximum de 220 000 €
- Lot 2 : « Traitement et valorisation des déchets de bois - Secteur Est »
pour un seuil annuel maximum de 12 000 tonnes- estimation du montant annuel : 400 000 €
- Lot 3 : « Traitement et valorisation des déchets de bois - Secteur Ouest »
pour un seuil annuel maximum de 7 000 tonnes- estimation du montant annuel : 240 000 €
- Lot 4 : « Traitement et valorisation des terres et gravats propres - Secteur Est »
pour un seuil annuel maximum de 20 000 tonnes- estimation du montant annuel : 140 000 €
- Lot 5 : « Traitement et valorisation des terres et gravats propres - Secteur Ouest »
pour un seuil annuel maximum de 6 000 tonnes- estimation du montant annuel : 40 000 €
- Lot 6 : « Traitement et valorisation des terres et gravats sales - Secteur Est »
pour un seuil annuel maximum de 15 000 tonnes- estimation du montant annuel : 450 000 €
- Lot 7 : « Traitement et valorisation des terres et gravats sales - Secteur Ouest »
pour un seuil annuel maximum de 7 000 tonnes - estimation du montant annuel : 210 000 €
- Lot 8 : « Transport des déchets ménagers - Secteur Est »
pour un seuil annuel maximum de 10 000 rotations - estimation du montant annuel : 550 000 €
- Lot 9 : « Transport des déchets ménagers - Secteur Ouest »
pour un seuil annuel maximum de 8 000 rotations - estimation du montant annuel : 450 000 €

Tenant compte des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à lancer les appels d'offres ouverts européens sous la forme d'accords-cadres à bons de commande et à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2017.

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer les appels d'offres ouverts européens sous la forme d'accords-cadres à bons de commande et à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation. Les crédits correspondant sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN